

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur –Fraternité-Justice

Ministère des affaires Economiques et du Développement



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° 02/MOUDOUN/2026

Mission d'assistance à la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) pour la rédaction d'un Guide de mise en examen des comptes des Collectivités territoriales (Communes et Régions)

1. Cette sollicitation de manifestations d'intérêt fait suite à l'avis général de passation des marchés de MOUDOUN, publié le 23 octobre 2020.

Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie a obtenu un don de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) pour le financement du Projet d'appui à la décentralisation et aux Développement des Villes Intermédiaires Productives MOUDOUN et a l'intention d'utiliser une partie de ce don pour effectuer des paiements autorisés au titre du Contrat **d'élaboration d'un Guide de mise en examen des comptes des collectivités territoriales (Communes et Régions)**, L'objectif général de la mission est d'apporter une assistance technique à la DGTCP en vue de la rédaction d'un guide conforme à la réglementation nationale et aux bonnes pratiques en matière de finances publiques locales.

2. Description de la mission :

L'objectif de la mission est de doter la DGTCP d'un **Guide pratique de mise en examen des comptes des collectivités territoriales**, Le guide visera notamment à:

- assurer une application harmonisée et formalisée des procédures de mise en examen des comptes des collectivités territoriales;
- améliorer la qualité, la fiabilité et la sincérité des comptes de gestion;
- faciliter la consolidation fiable des comptes des collectivités territoriales avant leur transmission à la Cour des Comptes.

Étendue des services

Les prestations du consultant comprendront, sans s'y limiter :

- 
- l'analyse de la documentation existante et des pratiques actuelles de mise en examen des comptes au niveau de la DFL ;
 - l'évaluation des procédures en vigueur et la formulation de propositions d'amélioration ;
 - l'élaboration d'un rapport de cadrage et d'un plan détaillé du guide ;
 - la rédaction du guide (version provisoire et version finale) ;
 - l'animation de réunions de validation et de restitution au profit des services concernés de la DGTCP.

Les termes de référence (TDR) détaillés de la mission sont joints au présent appel à manifestation d'intérêt.

3. Profil et qualifications requis

Qualifications académiques :

- Être titulaire au minimum d'un diplôme de niveau **Bac +5** en comptabilité, audit, gestion, économie, administration ou discipline équivalente ;

Expérience professionnelle :

- Justifier d'au moins 15 ans d'expérience professionnelle générale, avec une connaissance avérée des collectivités territoriales en Mauritanie ;
- Disposer d'au moins **5 ans d'expérience spécifique** dans la mise en place de systèmes comptables et budgétaires des collectivités territoriales, ou dans le contrôle, l'audit ou la vérification des finances locales ;
- Avoir élaboré au minimum :
 - deux (2) manuels ou guides en lien avec la décentralisation et/ou les finances locales ;
 - deux (2) manuels ou guides de contrôle, de vérification ou d'audit des finances publiques ou locales ;
- .

La connaissance des logiciels de gestion comptable utilisés par les receveurs municipaux et les comptables régionaux constituera un atout. Une expérience dans des projets financés par la Banque mondiale ou d'autres partenaires techniques et financiers sera également considérée comme un atout. Le consultant devra être familiarisé avec le contexte des communes et collectivités territoriales en Mauritanie et maîtriser le français et l'arabe.

4. La mission sera réalisée à Nouakchott pour une durée estimée à 60 jours de travail effectif.
5. La CCP/MOUDOUN invite les Consultants éligibles à manifester leur intérêt pour fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir un dossier présentant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services.

6. L'évaluation des manifestations d'intérêt sera basée sur les qualifications, l'expérience générale et spécifique du consultant en lien avec la mission.. Les manifestations d'intérêt seront évaluées sur la base de la grille ci-après :

N°	Critère d'évaluation	Sous-critère / Barème	Points max	Observations
1	Qualification académique	Bac +5 ou plus en comptabilité, audit, gestion, économie, administration ou discipline équivalente	15	
		Diplôme inférieur ou non pertinent	0	
2	Expérience professionnelle générale	≥ 15 ans d'expérience professionnelle générale pertinente	25	
		12 à 14 ans d'expérience	20	
		10 à 11 ans d'expérience	15	
		< 10 ans d'expérience	0	
3	Expérience spécifique en finances locales / collectivités territoriales	≥ 5 ans d'expérience spécifique pertinente	30	
		3 à 4 ans d'expérience spécifique	20	
		1 à 2 ans d'expérience spécifique	10	
		Aucune expérience spécifique	0	
4	Élaboration de manuels / guides	≥ 2 guides finances locales ET ≥ 2 guides contrôle/audit	15	
		≥ 2 guides pertinents (toutes catégories confondues)	10	
		1 guide pertinent	5	
		Aucun guide pertinent	0	
5	Connaissance du contexte national et outils	Excellente connaissance du contexte + maîtrise logiciels collectivités	10	
		Bonne connaissance du contexte et des outils	7	
		Connaissance limitée	3	
		Aucune connaissance démontrée	0	
6	Maitrise du Français et de l'Arabe	Maitrise du Français	3	
		Maitrise de l'Arabe	2	
	TOTAL GÉNÉRAL		100	

Barème d'éligibilité

- **≥ 70 points** : admissible pour la phase suivante
- **50 – 69 points** : à considérer si peu de candidats disponibles (moins de 5 candidats)
- **< 50 points** : non retenu

Vérification documentaire obligatoire : seules les expériences attestées seront prises en compte

7. La sélection sera conduite conformément aux dispositions des Règlements de Passation des Marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (IPF), édition de juillet 2016, révisée en novembre 2017, août 2018, novembre 2020 et septembre 2023, applicables aux Consultants individuels.

21

8. L'attention des consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes, 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de passation des marchés pour les emprunteurs IPF » de la Banque mondiale de juillet 2016 (« Règlements »), énonçant la politique de la Banque mondiale sur les conflits d'intérêts.
9. Les candidats intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de la Cellule de coordination du Projet MOUDOUN en adressant, leurs demandes d'éclaircissements éventuelles à l'adresse ci-dessous. Les réponses aux demandes d'éclaircissement seront publiées sur la plateforme et peuvent être consultées par tout visiteur. Les soumissionnaires sont invités à consulter les réponses aux éventuelles demandes d'éclaircissement reçues qui seront publiées sur la plateforme.
10. Le dossier de manifestation d'intérêt doit comprendre :
 - Une **lettre de manifestation d'intérêt** dûment signée ;
 - Un curriculum vitae détaillé et actualisé;
 - les copies des diplômes (Baccalauréat et diplômes académiques)
 - Les attestations de travail ou de services faits correspondant aux expériences déclarées;
 - Une copie de la **pièce d'identité nationale** ou document équivalent.

Seules les expériences dûment justifiées par des attestations seront prises en compte.

11. Les manifestations d'intérêt seront déposées à l'adresse : **Ilot Nasser lot n°173 Ksar Ouest**, Téléphone : **(222) 45 29 06 93** ou envoyées par mail ccp@moudoun.mr avec copie à djigo@moudoun.mr
12. La date limite de remise des manifestations d'intérêt est fixée au **09/03/2026 à 12h**.

Le Coordonnateur du Projet MOUDOUN





REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur –Fraternité–Justice



Ministère des affaires économiques et du Développement

**Cellule de Coordination du Projet d'Appui à la Décentralisation et au
Développement des Villes Intermédiaires Productives (MOUDOUN)**

**Termes de références (TDR) pour une mission d'assistance à la Direction
Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) pour la
rédaction d'un Guide de mise en examen des comptes des Collectivités
territoriales (Communes et Régions)**

fevrier 2025

I. Contexte et justification de la mission

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) a entrepris un ensemble d'actions pour l'amélioration de la gestion des collectivités territoriales et de leur système d'information comptable.

Dans ce cadre, elle s'est dotée d'un système automatisé performant de gestion de la comptabilité des Communes et de guide de procédures pour les receveurs municipaux. Pour le besoin, un plan comptable a été adopté regroupant une nomenclature budgétaire, générale et fonctionnelle.

La DGTCP a aussi, en collaboration avec la DGCT, élaboré une instruction budgétaire et comptable pour la gestion budgétaire et comptable des collectivités territoriales en Mauritanie et ses guides d'application et une nomenclature des pièces justificatives des dépenses et des recettes.

Ceci étant, la réglementation en vigueur prévoit une mise en examen des comptes de gestion des receveurs municipaux des communes et des comptables des régions par la DFL annuellement avant leur transmission à la Cour des comptes pour jugement.

Toujours dans le cadre de l'amélioration, il a été ressenti que la DFL ne dispose pas d'un référentiel pour réaliser cette opération de mise en examen des comptes.

Afin de trouver une solution, la Direction des Finances Locales (DFL) rattachée à la DGTCP envisage de se doter d'un guide pratique lui permettant de mener l'opération de mise en examen suivant une procédure formalisée afin de garantir la bonne gouvernance des collectivités territoriales.

C'est dans ce cadre qu'un consultant individuel sera recruté, sur la base des présents termes de référence, pour apporter l'assistance à la Direction des Finances Locales de la DGTCP pour le besoin de rédaction dudit guide.

II. Objectif de la mission

La mission objet des présents TDR a pour objectif général de doter la DGTCP d'un Guide de mise en examen des Collectivités territoriales (Communes et Régions).

L'objectif spécifique de la mission est de doter la DGTCP d'un Guide pratique permettant la mise en examen des Collectivités territoriales (Communes et Régions) en conformité avec la nouvelle instruction comptable et budgétaire et permettant une consolidation fiable des comptes des collectivités territoriales.

Il présentera notamment :

- un rappel de la réglementation et de l'organisation de la fonction de mise en examen au niveau de la DGTCP ;
- les obligations déclaratives des receveurs municipaux et des comptables ;
- les modalités de mise en examen des comptes de gestion et le suivi des recommandations ;
- etc.

III. Consistance de la mission

La mission sera réalisée en deux étapes principales se présentant comme suit :

- Prise de connaissance générale de la Documentation disponible au niveau de la DGTCP et de la procédure de faite en place au niveau de la DFL ;
- Appréciation de la procédure de fait en vigueur et proposition et validation des améliorations à faire ;
- Production d'un rapport de cadrage faisant mention du plan proposé pour le guide et des recommandations d'amélioration retenues ;
- Animation d'une réunion d'échange au niveau de la DGTCP pour validation du rapport de cadrage ;
- Production de la version provisoire du guide ;
- Production de la version finale guide après pris en compte des recommandations formulées par la DGTCP ; et
- Animation d'une réunion de restitution au niveau de la DGTCP au profit du personnel de la DFL.

Une assistance sera apportée par le consultant pendant la durée de la mission pour animer toutes les réunions de restitution et de concertation organisées dans le cadre de l'étude à Nouakchott par la DGTCP.

IV. Durée la mission et calendrier

La durée totale pour l'accomplissement de cette mission, hors délais d'approbation de l'administration, est estimée à 60 jours de travail ; soit un temps d'effort de 2 hommes/mois.

La mission sera réalisée à Nouakchott.

Le consultant devra démarrer la mission au plus tard une semaine à compter de la notification du contrat.

V. Documents à produire par le Consultant

Le consultant aura à fournir :

- (i) Un rapport de cadrage dix (10) jours après le démarrage de la mission ;
- (ii) Un rapport en version provisoire en français quarante (40) jours après la validation du rapport de cadrage ;
- (iii) Un rapport en version finale en français dix (10) jours après la réception des observations formulées sur la version provisoire.

Chaque document doit être livré en version papier et en version électronique en format Word. Ils seront produits en version provisoire et finale intégrant l'ensemble des recommandations formulées par la DGTCP.



VI. Qualification des consultants

Les prestations demandées seront assurées par un consultant individuel dont les qualifications sont les suivantes :

- titulaire au moins d'un diplôme de bac+5 en comptabilité, audit, gestion, économie, administration ou toute autre discipline liée ;
- ayant au moins 15 ans d'expérience professionnelle générale avec une bonne connaissance des collectivités territoriales (Communes, Régions, Postes comptables, etc.) en Mauritanie et de leur organisation administrative, comptable et financière ;
- ayant au moins 5 ans d'expérience professionnelle spécifique en mise en place de système comptable et budgétaire au niveau des collectivités territoriales ou en contrôle ou audit des collectivités territoriales ;
- ayant produit au moins deux (2) manuels ou guides en lien avec la décentralisation et les finances locales ;
- ayant produit au moins deux (2) manuels ou guides de contrôle, de vérification ou d'audit en lien avec les finances locales et/ou publiques et/ou déconcentré pour les établissements publics.

La connaissance des logiciels de gestion des Communes et Régions par les Receveurs municipaux et Comptable constitue un atout très favorable.

Le consultant devra être familiarisé avec le contexte des communes et collectivités territoriales en Mauritanie et maîtriser le français et l'arabe.

VII. Intrants à fournir par le Client

La mission sera réalisée sous le pilotage de la DFL de la DGTCP et en conséquent, le consultant sera recruté et mis à la disposition du bénéficiaire pour l'accomplissement de la mission.

La DFL remettra dans ce cadre au consultant les documents disponibles et lui facilitera la réalisation de sa mission.

- ion."